

Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice
organisé par la
PROVINCE DE HAINAUT

Demande de conciliation interne – Juin/Juillet 2023 – Epreuves de qualification.

A introduire au plus tard 2 jours ouvrables après la communication de la décision du Jury de qualification.

Date et heure de réception du formulaire * : _____

Date et heure de la conciliation* : _____

Signature du demandeur

Nom, prénom et signature
pour l'établissement

Etablissement scolaire : _____

Adresse : _____

Je soussigné(e),

- père, mère, responsable légal de l'élève mineur,
- élève majeur,

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse (rue, n°, code postal, localité) _____

Téléphone : _____

souhaite que le Jury de qualification réexamine sa décision à propos de l'élève (à compléter uniquement pour l'élève mineur) :

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse (rue, n°, code postal, localité) _____

Téléphone : _____

*à compléter par l'établissement scolaire

Année d'étude de l'élève : _____

Enseignement

- Technique de qualification
- Artistique de qualification
- Professionnel de qualification

Option : _____

Décision du Jury de qualification :

L'élève n'obtient pas le certificat de qualification.

Motivation de la décision du Jury de qualification :

Raisons pour lesquelles vous souhaitez que la décision soit réexaminée :

Si vous ne disposez pas de suffisamment d'espace, vous pouvez joindre un courrier complémentaire ou d'autres documents que vous jugeriez utiles pour l'analyse de votre demande.

Décision du Comité de conciliation :

La décision initiale est maintenue et motivée par _____

Le Comité de conciliation a décidé de tenir compte des arguments avancés dans le cadre de la procédure de conciliation interne et demande au Jury de qualification de réexaminer sa décision. Le Jury de qualification se réunira le _____ .

Cette décision est communiquée par écrit au responsable légal de l'élève mineur ou à l'élève majeur, contre accusé de réception.

Signature de l'Inspecteur général régional**,

Signature du Chef d'établissement ou de son délégué**,

Signature d'un Chef d'établissement de l'enseignement provincial**,
(** précédé du nom et prénom)

Signature de l'élève majeur,

Signature du père, de la mère ou du
responsable légal de l'élève mineur,

Fait en 3 exemplaires à _____, le _____ .